

Une voix: Ce n'est pas un jeu.

Mme Bégin: ... le gouvernement de la province est disposé à prendre en charge les installations et à assurer les services de santé requis pour les Indiens. Je tiens à aviser le député que les services sociaux offerts aux localités indiennes du Canada relèvent du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et non pas de mon ministère.

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA RÉDUCTION PRÉVUE DES TRAVAUX DE FORAGE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Mercredi dernier, il m'a assuré, en répondant à ma question, qu'il savait déjà depuis quelques mois qu'en 1981 les travaux de forage diminueraient dans l'industrie pétrolière et gazière. Je suis sûr qu'il a lu les derniers articles qui signalent que la baisse s'est poursuivie une semaine de plus. Que prévoyait le Programme énergétique national quant à l'ampleur des travaux de forage? L'an dernier, on a creusé 9,000 puits et on prévoit que cette année on en creusera 6,000. Que prévoyait-on dans le Programme énergétique national pour les années 1981 et 1982, en égard à ces chiffres?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je dirai à l'honorable député que lorsque nous avons rédigé le Programme énergétique national nous avons pris connaissance des prédictions de l'Association des entreprises de forage qui prévoyait que cette année l'industrie du forage ne fonctionnerait qu'à 59 p. 100 de sa capacité. Nous n'avions pas de renseignements supplémentaires à cet égard.

[Traduction]

M. Wilson: Madame le Président, je suis renversé de constater que le ministre ne peut répondre à une question aussi fondamentale que celle-là. Permettez-moi de la formuler autrement. Comme la future production de pétrole au Canada dépend directement des travaux de forage de maintenant et des années à venir, le ministre peut-il nous dire si l'objectif d'autarcie inscrit dans le Programme énergétique national et les données numériques qu'on y prévoit pour atteindre cet objectif vont de pair avec le forage des 6,000 puits prévus pour cette année?

M. Lalonde: Madame le Président, le forage de ces puits ne va sûrement pas à l'encontre de cet objectif.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES TROUPEAUX—LE RETARD DANS L'ATTRIBUTION DE L'AIDE QUAND IL Y A DÉSACCORD

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé de la

Questions orales

LAAP. Avec la fin prochaine du mois de mars, la commission d'attribution de l'aide à l'entretien des troupeaux garde en instance environ 4,000 dossiers au sujet desquels elle est en désaccord avec les responsables de la LAAP sur l'opportunité d'attribuer une aide. Comme il faudra bien, à un certain moment, que le ministre intervienne, ce dernier peut-il nous dire quels types de questions sont en voie d'examen, s'il va envisager des changements à l'utilisation des données d'enneigement utilisées comme critère de précipitation, si l'on va utiliser les précipitations effectives plutôt que les chiffres extrapolés, ou si l'utilisation de techniques agricoles supérieures sera prise en ligne de compte? S'il répond non à tout cela, quels vont être ses critères?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je m'étonne que le député parle de différend entre la commission d'examen et la LAAP. Il ne peut y avoir de différend parce que le pouvoir dont dispose la commission d'examen, la LAAP ou le ministre chargé de la LAAP consiste à appliquer les critères fixés par le Conseil du Trésor. Il n'y a pas de latitude dans l'octroi de l'aide; il n'y a qu'à appliquer la réglementation du Conseil du Trésor. C'est la première étape. J'espère que tous les dossiers seront étudiés avant le 15 avril. Tous ceux qui, ensuite, nécessiteront un complément d'examen me seront transmis. Le cabinet et le Conseil du Trésor devront alors décider quels sont ceux des dossiers rejetés qui appellent une aide. C'est là la deuxième étape, qui dépasse les pouvoirs de la commission d'examen, de la LAAP ou du ministre. C'est le cabinet et le Conseil du Trésor qui en décideront.

● (1500)

M. Althouse: J'espère que les membres du Conseil du Trésor savent qu'a eu lieu à Invermay une réunion en fin de semaine, à laquelle ont participé 240 producteurs concernés dont 90 p. 100 avaient fait des demandes d'indemnisation qui ont été rejetées. Sur ces 240 personnes, sept ont reçu des chèques bien qu'un certain nombre d'entre elles aient récolté deux à trois boisseaux de fourrage par acre et n'étaient donc pas admissibles; sans fourrage, elles avaient dû dépenser 20,000 dollars pour en importer de l'Ontario. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que le Conseil du Trésor tiendra compte de cette information et qu'il s'en servira pour redéfinir les conditions d'admissibilité au programme pour que justice soit finalement rendu à ces producteurs?

M. De Bané: Madame le Président, je ne manquerai certainement pas de porter à l'attention de mes collègues tous les cas qui méritent d'être réétudiés. Deuxièmement, bien que je reconnaisse que le programme ne vient pas en aide à toutes les victimes de cette sécheresse, si nous comparons ce que le gouvernement fédéral a fait pour les agriculteurs à ce qu'ont fait les gouvernements provinciaux, en particulier le gouvernement de la Saskatchewan, je ne pense pas qu'il y ait de commune mesure entre nos efforts et ceux des gouvernements provinciaux.